

Ofi Invest ESG Allocation Flexible I

FR0010941302

30/04/2026

Commercialisé en FR

Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾ ★★★★★

Diversifiés euro - dominante taux



▶ Actif net du fonds	59,53 M€
▶ Actif net de la part	8,57 M€
▶ Valeur liquidative	16 661,91 €

	Fonds	Indice
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	2,70%	0,43%



▶ Gérants



Jean-François Fossé Magali Habets

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



▶ Profil de risque⁽³⁾



▶ Durée de placement recommandée

5 ans



▶ SFDR⁽³⁾ Article 8

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	6,87	-
▶ Couverture note ESG	98,39%	-

Orientation de gestion

Le FCP vise une performance annualisée, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice EURIBOR 3 mois + 3% pour les parts I et X, et supérieure à celle de l'indice EURIBOR 3 mois + 2,40% pour les parts S, sur une durée de placement recommandée de 5 ans. Il cherche à réduire les risques et capter des opportunités en investissant dans émetteurs qui ont des profils de qualité en matière ESG et qui progressent dans ce domaine.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
13/09/2010

Date de lancement de la part
13/09/2010

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Fonds mixte

Affectation du résultat
Capitalisation

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
EGASTDI FP

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
0,50%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
0,35%

Indice de référence
Euribor 3 mois + 3%

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest ESG Allocation Flexible I

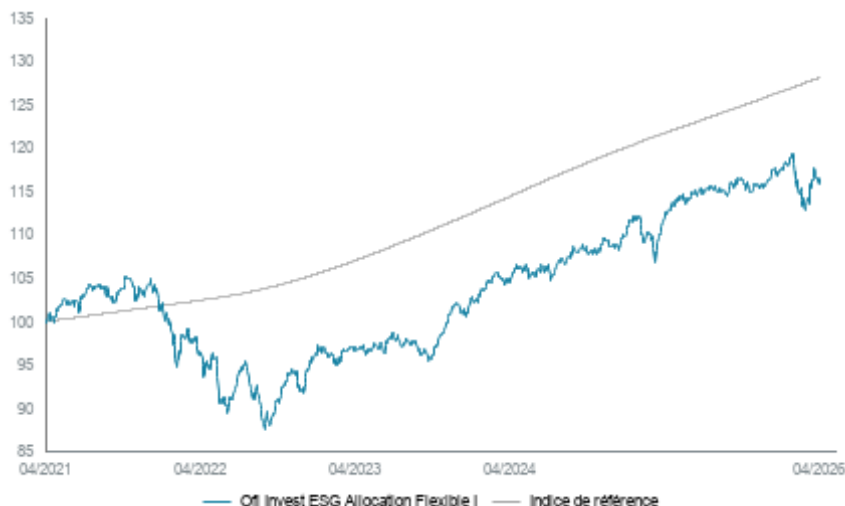
FR0010941302

30/04/2026



Performances & risques

Évolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 30/04/2021)



Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	0,18	1,71	-1,53
1 mois	2,70	0,43	2,27
3 mois	-0,94	1,28	-2,22
6 mois	0,21	2,58	-2,37
1 an	4,05	5,25	-1,19
2 ans	11,34	11,96	-0,63
3 ans	20,01	19,76	0,25
5 ans	16,47	28,13	-11,66
8 ans	24,76	38,44	-13,68
10 ans	38,92	45,97	-7,05

*Da : début d'année

Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	2,55	6,98	-7,40	13,44	-0,21	7,77	-11,94	11,15	6,79	6,75
Indice	2,74	2,66	2,70	2,64	2,58	2,45	3,34	6,46	6,91	5,39
Relatif	-0,19	4,32	-10,10	10,80	-2,79	5,31	-15,27	4,68	-0,11	1,36

Performances mensuelles⁽¹⁾

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2022	-2,48	-3,07	0,18	-1,97	-0,91	-5,83	4,35	-2,68	-4,19	3,56	3,37	-2,39
2023	4,74	-0,08	0,56	0,51	-0,73	1,27	1,22	-0,82	-1,08	-0,75	3,26	2,70
2024	0,84	0,68	2,03	-0,98	1,22	-0,66	1,37	0,69	1,00	-0,71	0,90	0,25
2025	1,91	0,97	-2,43	2,38	1,97	0,18	0,57	0,27	-0,11	0,91	-0,32	0,35
2026	1,13	1,41	-4,89	2,70								

Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	5,23	0,01	-5,46	-	-	-	5,23	-0,16	0,44	57,48	-5,55
3 ans	5,05	0,10	-5,46	-	-	-	5,05	0,03	0,62	2,32	-0,15
5 ans	6,10	0,22	-16,64	-	539	-	6,07	-0,31	0,20	3,37	-0,26
8 ans	7,62	0,24	-20,73	-	379	-	7,61	-0,17	0,23	1,88	-0,09
10 ans	7,20	0,23	-20,73	-	379	-	7,19	-0,06	0,36	1,37	-0,03

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest ESG Allocation Flexible I

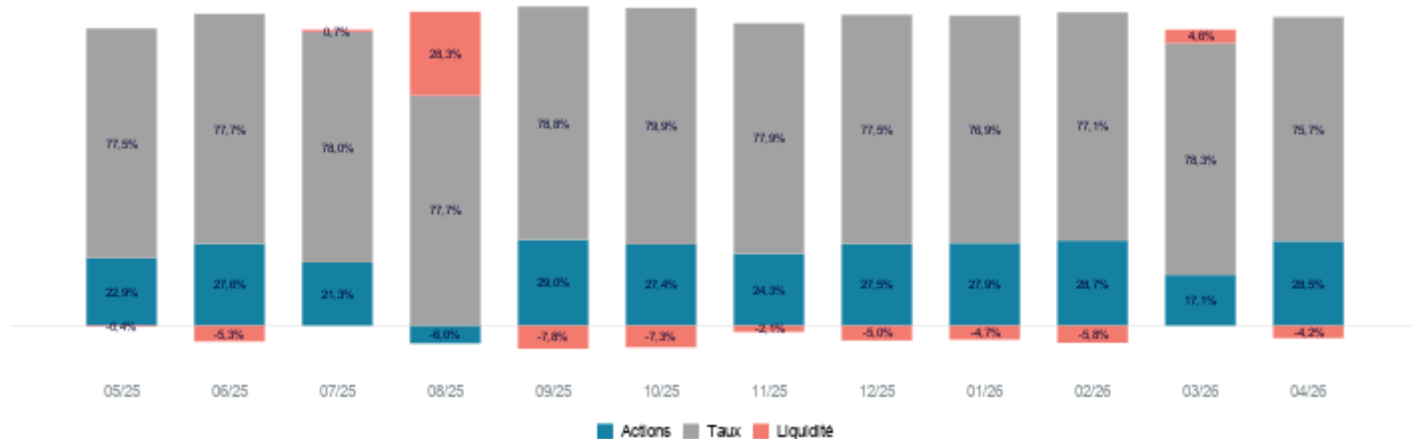
FR0010941302

30/04/2026



Structure du portefeuille

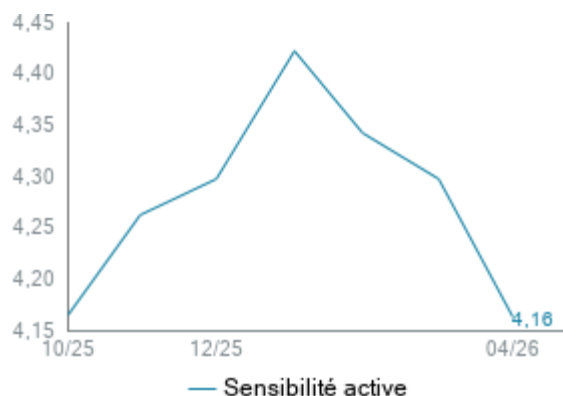
Allocation historique sur 1 an glissant



Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

Actif	Type actif	% Actif
Bnpp Easy Eur Hy Sri Fossil Free U	Taux	4,10%
Asml Holding Nv	Actions	1,81%
A2a Spa 3.625 30/01/2035 - 30/01/35	Taux	0,99%
Elm Bv For Swiss Life Insurance & Perp - 31/12/79	Taux	0,88%
E.on Se 3.448 19/01/2034 - 19/01/34	Taux	0,88%
Ing Groep Nv 20/08/2037 - 20/08/37	Taux	0,85%
Morgan Stanley 21/03/2035 - 21/03/35	Taux	0,85%
Schneider Electric	Actions	0,84%
Merck Kgaa 24/11/2055 - 24/11/55	Taux	0,83%
Allianz	Actions	0,81%

Evolution position active sur les taux



Principaux indicateurs⁽³⁾

	Fonds
Sensibilité Fonds	4,16
Taux de rendement (%)	3,3

Répartition par devise

En %	Fonds
EUR	99,7
USD	0,3
CHF	0,0
GBP	-0,0

Exposition par zone géographique

En %	Fonds
Europe	94,9
Amérique du Nord	18,1
Océanie	2,0
Japon	1,8
Emergents	0,6
Liquidités	-1,6

(3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest ESG Allocation Flexible I

FR0010941302

30/04/2026



► Commentaire de gestion

Les actifs à risque ont grimpé au mois d'avril malgré la volatilité des cours du pétrole. Les investisseurs ont choisi de miser sur le scénario d'une résolution rapide du conflit au Moyen-Orient alors même que les discussions entre les États-Unis et l'Iran restent au point mort et que le président américain Donald Trump menace de prolonger le blocus du détroit d'Ormuz.

Wall Street a ainsi signé le mois dernier sa meilleure performance mensuelle depuis 2020. La poursuite des investissements dans l'intelligence artificielle (IA), les bons résultats d'entreprises aux États-Unis comme en Europe et la résistance de la consommation ont tempéré les craintes liées à la guerre au Moyen-Orient.

L'envolée des cours du pétrole au-dessus du seuil des 100 dollars le baril a en revanche pesé sur les obligations. La hausse de l'énergie se répercute déjà sur l'inflation à travers le monde. Mercredi 29 avril, lors de sa dernière conférence de presse en tant que président de la Réserve fédérale (Fed), Jerome Powell a estimé que le pic des prix de l'énergie n'avait pas encore été atteint et que les développements au Moyen-Orient risquaient de limiter la capacité de la Fed à baisser ses taux. La Banque Centrale a comme prévu maintenu sa politique monétaire inchangée et s'est montrée divisée sur l'attitude à adopter dans les mois qui viennent.

Aussi, alors que les investisseurs redoutent que l'inflation et les taux d'intérêt restent élevés, le cours de l'or a poursuivi son repli, s'éloignant de son record absolu de 5.626,8 dollars l'once atteint fin janvier.

Sur l'allocation stratégique, la couverture des actions a été levée partiellement au cours du mois, dans un contexte géopolitique montrant un certain apaisement, aboutissant à une exposition de 15% en fin de mois. L'allocation dynamique actions a elle en revanche été un peu réduite, tout en restant longue de 4%. La duration a été neutralisée abaissant la duration globale à 4,45 (-0,2 sur le mois).

Ofi Invest ESG Allocation Flexible I

FR0010941302

30/04/2026

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	18/05/1995
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	PwC
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J + 2
Investissement min. initial	100000 Euros
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Dépositaire	Caceis

Ofi Invest ESG Allocation Flexible I

FR0010941302

30/04/2026

Glossaire

ALPHA	L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.	BETA	Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.	DÉLAI DE RECOURVEMENT	Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.
SPREAD MOYEN	Le spread moyen d'un fonds correspond à l'écart moyen de rendement entre les obligations détenues par le fonds et un indice de référence (souvent les obligations d'État). Il reflète le niveau de risque pris par le fonds par rapport à des titres considérés comme sans risque.	SRI	Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.	SRRI	Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
SENSIBILITÉ CRÉDIT	La sensibilité crédit d'un fonds mesure la variation de sa valeur en fonction de l'évolution des spreads de crédit des obligations détenues. Elle indique l'exposition du fonds au risque de dégradation de la qualité de crédit des émetteurs.	SENSIBILITÉ TAUX	La sensibilité taux est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.	SFDR	La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.
RATING MOYEN	Le rating moyen d'un fonds correspond à la note de crédit moyenne pondérée des obligations détenues dans le portefeuille. Il reflète la qualité de crédit globale du fonds : plus le rating est élevé, plus le risque de défaut est faible.	RATIO D'INFORMATION	Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.	RATIO DE SHARPE	Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.
DURATION	La durée d'une obligation correspond à la durée de vie moyenne actualisée des ses flux financiers (intérêt et capital) et s'exprime en années.	ÉTOILES SIX FINANCIAL	La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.	PERTE MAXIMALE	La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.
TRACKING ERROR	L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.	VOLATILITE	La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.		

Ofi Invest ESG Allocation Flexible I

FR0010941302

30/04/2026

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.